



Auxerre, le 31 mars 2023

## Chers parents

Votre fille, votre fils, est inscrit(e) pour le camp EEF du 8 au 28 juillet 2023 à Malleret-Boussac dans la Creuse. **Cette lettre, ainsi que les documents ci-joints, contiennent des informations extrêmement importantes pour préparer ce camp.** Merci de les lire avec soin, de préparer tout ce qui est nécessaire pour que votre enfant puisse bien vivre ce camp, et de prendre contact avec vos responsables locaux ou avec moi si vous avez des questions.

Si votre enfant est inscrit à travers un groupe local (Auxerre, Gap, Grenoble, Limoges, Nîmes, Lyon, Marseille...) merci de passer d'abord par votre chef de troupe pour les renseignements. Contactez-nous en revanche si vous avez une question dont vos chefs sur le plan local n'ont pas la réponse. Pour tous ceux qui ne sont pas inscrits à travers un groupe local, vous pouvez passer directement par nous.

### Documents joints :

- **La règle de vie dans le camp et Les principes pratiques (pages 2 et 3).** Ces textes rappellent ce qu'est la loi de l'éclaireur et précisent d'autres aspects non-négociables de la vie au camp. Merci de bien faire prendre connaissance de ce papier au jeune avant de le faire signer son engagement.
  - **Deux informations importantes (page 4).** Des explications très importantes sur la semi-autonomie et la maladie de Lyme. Merci d'en prendre connaissance avant de signer l'autorisation de participation au camp.
  - **Les voyages et le lieu du camp (page 5).** Ce papier explique comment trouver le camp, ainsi que les dates et heures pour l'arrivée et le départ. De nouveau, si votre enfant est inscrit à travers un groupe local, voyez avec votre chef de troupe local pour les voyages. S'il n'y a pas de voyage organisé nous, pouvons éventuellement vous mettre en contact avec d'autres de votre région.
  - **Nous contacter pendant le camp (page 6).** A garder chez vous afin de savoir nous joindre pendant le camp.
  - **Matériel à apporter (page 7).** Cette liste est indicative ; elle vous aide à savoir ce que les jeunes doivent apporter au camp.
  - **Marquage des affaires, couverture de veillée et notes sur les affaires à apporter (page 8).** Quelques conseils et instructions pratiques qui vous seront utiles pour préparer le matériel du camp.
  - **Autorisations pour vivre ce camp (page 9).** Document indispensable. Aucun jeune ne peut participer au camp s'il n'est pas rempli. Sans le consentement explicite des parents pour le type d'activités que nous proposons, sans l'engagement des jeunes à vivre ce camp dans un bon esprit, le scoutisme ne peut pas fonctionner. Merci de le transmettre rempli et signé avec la fiche sanitaire (au chef de troupe local).
  - **Fiche sanitaire de liaison (pages 10 et 11).** Cette fiche est absolument indispensable. Légalement, nous ne pouvons pas accepter un jeune dans le camp sans cette fiche. Il faut donc la remplir et la donner au chef de troupe local dès que possible. Il est impératif également d'inclure une photocopie des vaccins à jour. Merci.
- Pour plus d'informations sur les EEF et le camp, pensez à télécharger le projet pédagogique du séjour. Cela se fait à partir de la page d'inscription en-ligne.

David Shutes (dit « Auroch »), directeur du séjour

### Pour nous contacter :

shutesdav@aol.com (directeur) : 03 86 52 57 81

shsilvia@aol.com (intendante) : 06 22 49 69 94

TCPMG  
David Shutes

# Règles de vie au camp

Les règles les plus fondamentales dans un camp de scoutisme proviennent de la « loi de l'éclaireur ». Il est demandé à tout participant du camp, aux jeunes comme à l'équipe d'encadrement, de faire de son mieux pour vivre cette loi.

1. Un éclaireur n'a qu'une parole.
2. Un éclaireur est loyal.
3. Un éclaireur se rend utile.
4. Un éclaireur est l'ami de tout le monde et le frère de tous les autres éclaireurs.
5. Un éclaireur est courtois.
6. Un éclaireur aime et respecte la nature.
7. Un éclaireur est discipliné.
8. Un éclaireur est toujours de bonne humeur.
9. Un éclaireur est courageux, débrouillard, décidé.
10. Un éclaireur est tenace.
11. Un éclaireur est travailleur, prévoyant, économe.
12. Un éclaireur est propre dans son corps, dans ses pensées, ses paroles et ses actes.

Il y a aussi quelques principes à observer dans le cadre de la vie en collectivité, en vue de bien vivre ensemble. Ces principes ont été décidés ensemble par les responsables et les jeunes les plus expérimentés :

- ✓ **Téléphones portables et autres appareils électroniques** : ce camp se vit dans la nature et non dans le monde virtuel. Sauf cas particulier autorisé explicitement par la direction, les jeux électroniques, baladeurs, postes radios et d'autres divertissements de ce genre (tels que enceintes, chargeurs solaires...) ne doivent pas être utilisés et ne devraient pas être amenés en camp. Les ordinateurs de la maîtrise sont autorisés pour le travail uniquement. **Les téléphones portables seront remis à un membre de la maîtrise chargé de les garder pour la durée du camp.** Si un jeune a besoin de contacter sa famille, en revanche, cela pourra être autorisé par son chef de troupe. Ceux de la maîtrise qui choisissent de garder leurs téléphones ne doivent pas les utiliser devant les jeunes, sauf pour des questions de sécurité ou du fonctionnement du camp. Les appareils photos autres que les téléphones, en revanche, sont autorisés et même encouragés, dans le but de garder des bons souvenirs du camp.
- ✓ **Jeux à gage ou jeux humiliants** : les jeux qui impliquent le fait d'humilier ou faire subir quelque chose de désagréable à quelqu'un (les jeux à gage, faire « chercher la wallaschleu », amuser l'assistance avec le désarroi de quelqu'un qui ne savait pas ce qui l'attendait...) sont contraires à la pédagogie du scoutisme à plusieurs égards. Cela est vrai même si c'est fait avec le plein consentement des participants. Nous comptons sur vous de choisir plutôt des loisirs qui se vivent dans la loyauté, le bien-être physique et psychologique, et le plein respect de tous les participants. Cette interdiction s'applique aux chefs aussi.
- ✓ **Relations amoureuses** : ces relations tendent à casser l'ambiance d'un camp. Le camp n'est pas le lieu pour les vivre. Surtout, des rendez-vous privés sans l'autorisation explicite du chef de camp ne sont pas autorisés. Dans le cadre d'un couple qui a déjà pris la décision de se marier, la direction peut accorder des moments de rendez-vous privés, mais non dans le cas d'un couple dont l'un est dans les encadrants et l'autre dans les encadrés.
- ✓ **Zones de clans et de patrouilles** : sauf autorisation explicite des chefs, les jeunes ne vont pas dans la zone du sexe opposé pendant le temps des douches, le soir après le souper ou le matin avant le rass. Les chefs ne vont pas dans la zone du sexe opposé pendant le temps des douches ou lors des rondes de nuit, sauf cas d'urgence. Lors des bivouacs ou des couchages en plein air, les garçons et les filles dorment dans des bivouacs ou zones séparés.
- ✓ **Respect du lieu de vie** : le coin de patrouille ou du clan est un lieu de vie privée. Les CP/CC ont le droit de fixer les règles au sujet des moments et modalités des visites de la part des autres jeunes. Ils ont le droit de refuser ces visites. Sauf cas d'urgence, les chefs doivent s'annoncer avant d'entrer dans un coin de patrouille ou de clan, et ne doivent pas y rester sans raison précise.
- ✓ **Tenue vestimentaire** : La tenue vestimentaire doit être décente et correcte pour tout le monde, y compris les encadrants. Entre autres cela veut dire que le port des débardeurs, des mini-shorts (qui ne descendent pas au moins jusqu'à mi-cuisse) ou de tout autre vêtement qui met trop en avant le corps n'est pas autorisé. Personne ne doit se mettre torse-nu devant d'autres, y compris les gars. En cas de doute, ce sont les chefs de troupe ou du camp qui trancheront.
- ✓ **Hygiène et sécurité** : un éclaireur est propre, selon notre loi. Chacun doit faire ce qu'il peut pour maintenir des conditions correctes d'hygiène et sécurité, partout dans le camp. Cela sous-entend, entre autres, le rangement et la propreté, y compris dans les affaires personnelles. Ceci concerne les chefs aussi, y compris dans leur tente personnelle.

**Le respect de ces principes permettra de vivre le camp dans l'harmonie et de passer des bonnes vacances. Merci de penser aux autres dans ta manière de vivre parmi eux.**

# Principes pratiques dans le camp

Les principes pratiques concernent des questions de sécurité et de pédagogie. Ils découlent du scoutisme lui-même, voire de la législation française. Ils sont décidés en partie avec les jeunes, mais en partie imposés par la direction, qui est responsable devant les autorités de la sécurité des jeunes et devant l'organisateur du respect de la pédagogie du scoutisme.

## Tous ces principes s'appliquent aux encadrants adultes aussi bien qu'aux jeunes.

- ✓ **Tabac, alcool et drogues** : l'usage des drogues illicites et de l'alcool est interdit dans le camp pendant toute la durée du séjour, y compris pour la maîtrise, les bénévoles et les visiteurs. L'usage du tabac et des cigarettes électroniques pendant le camp n'est pas autorisé. Un jeune qui en est vraiment dépendant doit se faire connaître à son chef de troupe qui pourra l'autoriser selon le cas à fumer ponctuellement dans des lieux précis (jamais devant d'autres ni pendant des activités organisées). L'usage du tabac dans tout autre cadre est interdit.
- ✓ **Violences physiques** : aussi bien la loi de l'éclaireur que la loi française s'opposent fermement à la violence physique. Toute violence physique est interdite dans le camp, dans quelque contexte que ce soit. Tout jeu, punition ou querelle qui comporte le fait de frapper quelqu'un ou d'utiliser une autre forme de violence est strictement interdite, même si la personne est consentante. Cette interdiction de la violence physique s'applique également à tout le personnel adulte du séjour.
- ✓ **Violences verbales ou psychologiques** : un éclaireur est courtois. Il est difficile de définir ce qui peut constituer une « violence verbale ou psychologique » mais chacun doit chercher en tout temps à parler et agir d'une manière qui, autant que possible, ne sera pas vécue comme une agression ou une insulte de la part des autres. « Agissez envers les autres comme vous voulez qu'ils agissent envers vous » (Jésus, dans Matthieu 7.12).
- ✓ **Chaussures** : pour des raisons de sécurité, le port de sandales ou d'autres chaussures ouvertes n'est autorisé que dans le coin de patrouille (ou autour de la tente, pour les chefs) et cela, uniquement lors des activités « calmes ». Lors des constructions ou jeux, ainsi que partout ailleurs dans le camp, seules les chaussures fermées protègent suffisamment les pieds.
- ✓ **Sorties de camp** : il est interdit de sortir de la zone du camp sans l'autorisation des chefs de troupe, de secteur ou du camp.
- ✓ **Coupe des arbres** : dans le principe du respect de la nature, il est interdit de couper des arbres vivants (ou des branches vivantes), même très petits, sans autorisation explicite. Seuls les chefs désignés par la direction peuvent l'approuver. Il est interdit également de faire des entailles ou de planter des objets métalliques (couteaux, clous...) dans les arbres vivants, même dans l'écorce.
- ✓ **Les pétards** sont interdits dans le camp, y compris en explo, dans les jeux ou comme « bruitage ».
- ✓ **Chaises, tabourets et fauteuils** : Le scoutisme se vit dans la nature. Le propre du scoutisme est de construire son confort dans ce cadre avec des moyens aussi simples que possible. Des chaises, tabourets ou bancs achetés dans le commerce n'ont leur place que pour des personnes dont l'âge ou la condition physique (reconnu par la direction) le nécessite. En revanche, des chaises, tabourets ou bancs fabriqués par les utilisateurs, sur place ou dans le groupe local, sont tout à fait appropriés.
- ✓ **Hamacs** : les hamacs ne sont pas interdits. Toutefois, suite aux multiples accidents ainsi que des questions de pédagogie, deux principes sont à respecter :
  - D'une part, si une patrouille dort dans des hamacs, c'est toute la patrouille qui le fait ; il ne peut pas y avoir un ou deux qui le font alors que les autres dorment dans la tente.
  - D'autre part, les hamacs doivent être très bas (maximum 50 cm du sol quand une personne est allongée dedans) et il faut vérifier qu'il n'y a pas de souches ou de cailloux en dessous.

# Deux informations importantes

## **1) La semi-autonomie : principe fondamental dans le scoutisme**

Le scoutisme propose une aventure peu habituelle aux jeunes en leur permettant de vivre un certain nombre d'activités sans la supervision directe et constante des adultes. Ceci développe leur sens de responsabilité, les uns envers les autres et chacun vis à vis de ses propres actions.

Afin de réduire les risques de cette semi-autonomie, deux mesures sont prises : d'une part, dans les équipes de jeunes, certains ont été formés pour assumer ce niveau de responsabilité. Les jeunes ne sont donc pas simplement « livrés à eux-mêmes ». D'autre part, les adultes sont en contact très régulier avec les jeunes. Il ne s'agit pas d'une « surveillance » mais de la simple nécessité de nous assurer qu'aucun problème ne survienne que les jeunes ne seront pas capables d'affronter.

Prenez bien note, surtout, de deux activités qui sont bien appréciées par les jeunes et qui se vivent en semi-autonomie. Il s'agit de ce que nous appelons une « exploration » et une « opération trappeur ».

- L'exploration dure trois jours, dont deux nuits, et peut inclure en tout une quarantaine de km de marche, répartis sur les trois jours. Les jeunes nous laissent des indications précises sur leur passage et nous entrons en contact direct avec eux au moins une fois par jour pour nous assurer que tout se passe bien. En plus ils apportent leurs téléphones portables avec eux afin de pouvoir contacter quelqu'un en cas de problème. Pour la nuit, les chefs les visitent systématiquement sur les lieux où ils passent la nuit, et entrent en contact avec ceux qui les accueillent, afin de vérifier que tout se passe bien.
- L'opération trappeur dure une nuit. Par équipe, les jeunes partent à un km ou deux du camp, préparent leur repas au feu de bois, et dorment sur place en veillant au feu à tour de rôle. Le contact avec la nature est extraordinaire et ces « opé traps » sont généralement très bien vécues par les jeunes. Les chefs leur rendent visite deux fois, une fois avant la tombée de la nuit pour vérifier les conditions de sécurité, et encore une fois pendant la nuit.

**Si la participation de votre jeune à une de ces activités vous pose problème, merci de nous le signaler très clairement.**

## **2) La Maladie de Lyme**

La Maladie de Lyme est une maladie bactérienne qui, malheureusement, fait partie des risques du contact avec la nature de nos jours. Peu de jeunes sont infectés par la maladie et, même parmi ceux qui le sont, il n'y a pas de risque grave si la maladie est traitée correctement et rapidement. Toutefois, **il est important de savoir que l'infection est une éventualité réelle après une sortie de scoutisme**. Cette maladie est transmise par les tiques.

Dans la mesure où les piqûres nous sont signalées, les tiques sont retirées dès que possible et les piqûres sont désinfectées. Mais il est important de se vérifier au retour à la maison aussi, car il est possible d'avoir été piqué peu de temps avant de quitter la forêt. Il faut surtout vérifier les zones du corps où la peau n'est pas épaisse, c'est à dire surtout dans les « plis » : les aisselles, les zones génitales, derrière les genoux, etc. S'il y a des tiques, il faut les enlever rapidement et désinfecter les piqûres.

La première manifestation de la maladie peut paraître entre 2 et 32 jours après la piqûre. Ce sera une rougeur qui s'étend à partir du point de piqûre en formant une couronne. Cette rougeur ne fait pas mal, ne provoque pas une démangeaison et disparaît spontanément après quelques semaines. Mais cela ne veut pas dire que la maladie est terminée. **Il suffit donc de bien guetter cette rougeur qui peut se manifester même quelques semaines plus tard et, en cas d'infection, consulter un médecin afin de suivre un traitement antibiotique approprié.**

# Arrivée et départ

## Arrivée et départ pour le camp :

L'arrivée pour le **pré-camp** se fait à partir de **lundi 3 juillet dans la matinée**. Le pré-camp concerne les chefs et la haute patrouille (CP/CC/second(e)s). C'est le moment de réalisation des installations communes pour le camp.

Les **jeunes du camp** arrivent le **samedi 8 juillet**. Essayez d'arriver entre midi et 16h.

Le **départ du camp** se fera le **vendredi 28 juillet**. Le camp se terminera vers **10h30**. Merci de prévoir les départs, sauf cas de force majeure, avant 13h00 ou après 17h00, afin que l'ensemble du personnel puisse s'occuper du démontage et rangement pendant l'après-midi. Pour les départs en train, il ne faut prévoir aucun départ avant 11h30, le vendredi 28. Les parents et amis peuvent venir dans la journée du jeudi 27, s'ils le désirent, pour participer à la veillée finale et la fin du camp le lendemain matin. Prévoyez une tente ou un autre logement.

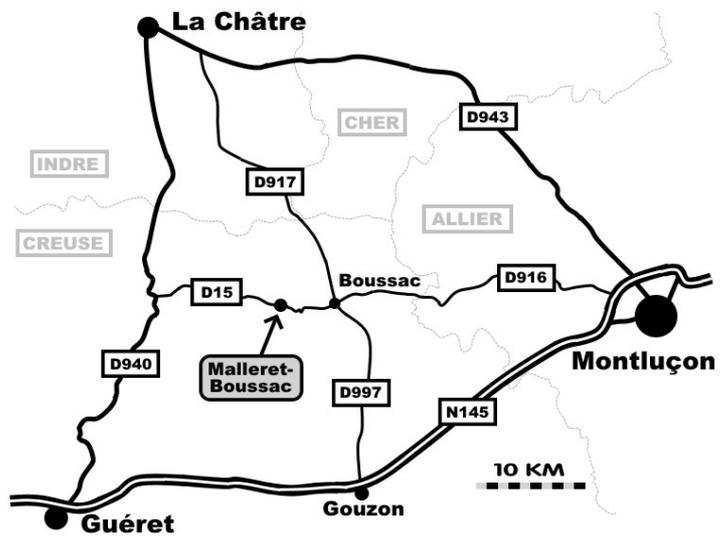
## Démontage :

Nous avons un grand besoin d'aide pour le démontage du camp le vendredi 28 juillet, de midi jusqu'à au moins 19h00, voire plus tard. Tous les parents et jeunes sont invités à s'investir dans cette dernière activité, qui est lourde à gérer si nous sommes peu nombreux (avec la fatigue de 3 semaines de camp). Merci de nous signaler si cela est possible, au moins pour quelques heures, pour vous ou pour votre enfant. Si le départ tardif pose problème, il est possible de rester pour une nuit de plus. Les repas du temps de démontage sont fournis sans coût supplémentaire à régler.

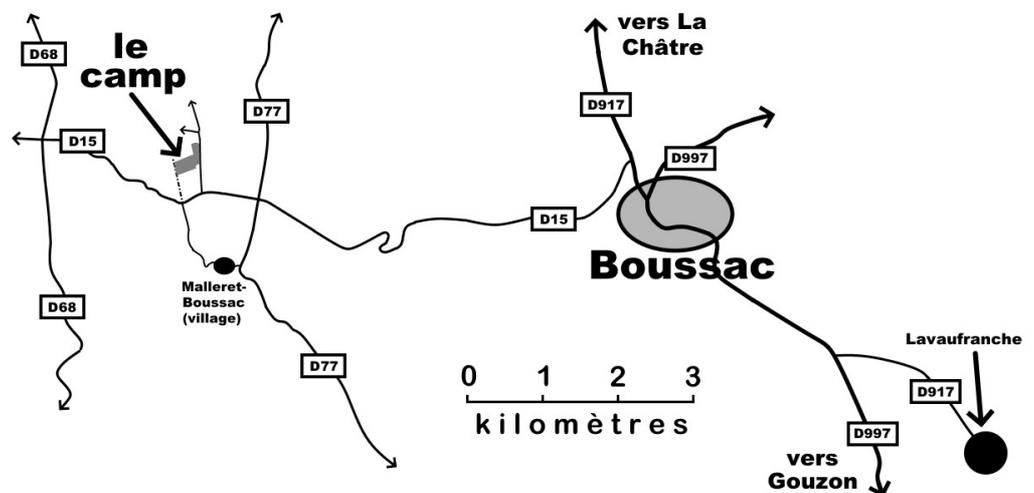
## Lieu :

Le camp se situe sur la commune de Malleret-Boussac, dans le nord-est du département de la Creuse, à environ 35 km à l'ouest de Montluçon et 25 km au nord-est de Guéret. L'accès principal se fait par la D15 ; le camp est à 7 km à l'ouest de Boussac.

**Voyages en voiture** : le plus facile pour trouver le camp est par Boussac, sur la D997 ou D917 (les deux sont ensemble dans Boussac). À quelques centaines de mètres au nord de Boussac (direction La Châtre), prendre la D15 en direction de Genouillac et Bétête. 6 km plus loin, on croise la D77, avec Bussière St. Georges indiqué vers le nord, et Malleret-Boussac vers le sud, à 1 km. Continuer tout droit (il ne faut surtout pas aller dans le village de Malleret-Boussac). Environ 1 km plus loin, suivre les panneaux vers le camp, qui se situe à quelques centaines de mètres au nord de la D15.



Les coordonnées GPS du camp sont 46,356 – 2,1375.



**Voyages en train** : merci de favoriser la gare de Lavaufranche, à seulement 12 km du camp. Si ce n'est pas possible de venir jusqu'à Lavaufranche, il est possible de venir à Parsac-Gouzon, mais c'est bien plus loin du camp. Dans tous les cas, il est essentiel d'indiquer clairement auprès de la direction du camp, le plus tôt possible, la gare et l'heure d'arrivée.

## Nous contacter pendant le camp

Comme nous vous l'expliquons ailleurs, les jeunes vivent un camp de scoutisme en semi-autonomie, ce qui est une partie intégrante de notre projet. Nous encourageons fortement les jeunes à écrire aux parents et les parents à écrire aux jeunes, pendant ce séjour. Toutefois, afin de garder ce principe de semi-autonomie, et pour des raisons pédagogiques et pratiques, il est indispensable de limiter les contacts **téléphoniques** aux cas exceptionnels ou d'urgence. **Les jeunes n'auront pas leurs portables à disposition pendant le séjour.**

Numéros de portables pour nous joindre par téléphone en cas de besoin :

Gunter Hartel (dit « Mustang »), directeur adjoint : **06 77 31 41 63.**

Juliet Glock (dite « Cynomys »), directrice adjointe : **06 22 29 17 70**

Amélie Laupières (dite « Péronii »), directrice adjointe) : **07 50 44 25 39**

Silvia Shutes (dite « Palomino »), intendante : **06 22 49 69 94**

Le directeur (David Shutes, dit « Auroch ») n'a pas de portable.

**Toutefois, nous vous demandons de ne pas téléphoner simplement pour prendre des nouvelles.** Avec plus d'une centaine de jeunes sur le camp, les responsables ne peuvent pas passer leur temps à donner des nouvelles à tous les parents. Nous ne pouvons pas non plus vous mettre en contact direct avec votre enfant, les jeunes étant dispersés sur un terrain assez grand. Merci donc de nous téléphoner essentiellement si vous avez une information pour nous, ou en cas d'urgence.

Le plus facile et le plus sûr est par la poste, dont voici l'adresse du camp :

**Éclaireurs Évangéliques de France**  
**Camp éclais – (rajouter ici le nom du groupe local)**  
*(rajouter ici le nom du destinataire)*  
**Le Ressous**  
**23600 MALLERET-BOUSSAC**

- La précision « Camp éclais » nous sera utile pour faire le tri entre notre camp et des camps louveteaux, également EEF, qui peuvent avoir lieu dans les environs.
- La précision du groupe local nous aidera à acheminer les courriers au plus vite.
- Le courrier sera relevé sur place à partir du 4 juillet, mais sera relevé la toute dernière fois le vendredi 28 juillet. La poste sera informée qu'il faut renvoyer à l'expéditeur toute lettre qui arrive après cette date. Pensez donc au temps d'expédition et n'écrivez pas trop tardivement.

**Sentez-vous libre d'écrire aussi régulièrement que vous le désirez. Autant le contact téléphonique gêne le principe de semi-autonomie dans le scoutisme, autant les lettres sont toujours profondément appréciées par les jeunes et ne posent aucun problème de fonctionnement pour le camp !**

Nous serons sur les lieux du camp à partir du lundi 3 juillet. La dernière possibilité de nous joindre à nos domiciles par téléphone fixe sera le dimanche 2 juillet. La dernière possibilité de nous contacter à la maison par courrier postal sera le samedi 1er juillet.

# Liste de matériel individuel pour un camp de scoutisme

Cette liste est fournie à titre indicatif. **Les éléments indispensables sont indiqués en gras ; merci de veiller à les apporter sans faute.** Pour le reste, tu n'es pas dans l'obligation absolue d'avoir chaque article. Toutefois, il te sera utile au moins de penser à tout ce qui est suggéré ici, pour voir si tu en as besoin ou, éventuellement, besoin de quelque chose de similaire. Pense toutefois à voyager léger : n'apporte pas ce qui n'est pas utile. **Veillez à ce que chaque article soit marqué de façon à pouvoir l'identifier. Les chefs du camp ne peuvent pas rendre ce qui est égaré s'il n'est pas possible de savoir à qui cela appartient !** Prenez note aussi qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des vêtements pour trois semaines de camp, puisqu'il y aura des occasions pour faire de la lessive. **Nous sommes à un camp scout et non à la plage.** **Choisissez des vêtements décents et corrects pour que chacun puisse se sentir à l'aise.**

## Affaires principales

- **sac à dos suffisamment grand pour apporter tes affaires pour une sortie de trois jours** (environ 50 à 60 litres).
- **sac « sport » pour ranger les affaires**
- **petit sac à dos** (voir page suivante)
- **sac pour le linge sale**
- sacs en plastique, étanche et pouvant être fermés (style sacs de congélations) pour protéger tes vêtements dans ton sac (*non indispensables, mais très utile !*)
- **bon sac de couchage**
- « sac à viande » : drap cousu pour mettre à l'intérieur du sac de couchage pour garder plus de chaleur (*non indispensable mais très utile !*)
- **tapis de sol** (ou « carry-mat » ; petit tapis de mousse à mettre sous le sac de couchage)
- **lampe de poche**
- piles de rechange
- gourde, plus ensemble pour manger style « popote scoute » (couverts, assiette, tasse). Si vous n'en avez pas, il n'est pas indispensable de l'acheter ; nous en avons des tas qui ont été oubliés dans d'autres séjours...
- couverture de veillée (voir page suivante)

## Affaires de toilette

- **1 serviette de toilette**
- 1 serviette de bain
- **1 gant de toilette**
- 1 serviette de table
- **savon** (privilégier le savon biodégradable, comme le savon de Marseille)
- **shampooing**
- **brosse à dents**
- **dentifrice**
- **crème solaire**
- mouchoirs jetables
- peigne ou brosse à cheveux
- produit anti-moustique
- etc.
- **Attention : Tous les produits aérosols sont interdits au camp** (voir page suivante)

**Très important** : il est indispensable d'avoir avec toi, **sur papier**, les codes d'accès dont tu pourrais avoir besoin pendant le camp (résultats d'examens, inscriptions pour les études, etc). Les avoir sur ton téléphone ne suffit pas, puisque tu n'auras pas ton téléphone avec toi.

## Vêtements

- uniforme, pour ceux qui l'ont en tout ou en partie
  - **chemise beige avec insignes ou, à défaut, tee-shirt blanc**
  - **foulard de ton groupe**, avec sifflet si tu l'as. Un foulard sera fourni aux nouveaux, inclus dans le prix du camp.
  - pull-over avec insignes
  - **pantalon ou short jean ou de couleur foncée** (pas de couleurs vives avec l'uniforme)
  - chapeau 4 bosses
- chaussures
  - **baskets**
  - **chaussures de marche**
  - bottes, tongs
- **2 jeans**
- 2 shorts
- 1 jogging
- 1 pull-over et/ou 1 polaire
- 1 pyjama
- sous-vêtements :
  - **4 tee-shirts**
  - **7 slips**
  - **7 paires de chaussettes**
  - 1 paire de grosses chaussettes
- **1 imperméable** (un k-way n'est pas un imperméable)
- 1 anorak (un anorak n'est pas un imperméable)
- 1 maillot de bain (une-pièce ou sportif recommandé)
- **1 casquette** ou chapeau (pour se protéger du soleil)

## Autre matériel

- **badge EEF** (si tu l'as ; sinon, demande-le à l'inscription)
- **couteau de poche à lame blocable** (type Opinel n° 8)
- Bible (si tu veux et si tu en as une)
- **carnet de chants style « Evasion »** (voir la note à la page suivante). Pense à le plastifier pour le protéger contre l'humidité.
- boussole
- **allumettes** dans une boîte étanche (style « pellicule »)
- « **Wigwam** » (manuel du scoutisme EEF) dans une boîte ou un sac étanche. Il est indispensable. **Si tu ne l'as pas, il faut le commander** (tarif de 6 €).
- **stylo, crayons, cahier pour prendre des notes** ...
- enveloppes, papier à lettres, timbres -- pense à écrire à la famille et aux amis !
- **fil et aiguille pour coudre**
- gants de travail
- appareil photo (autre que ton téléphone)
- instrument de musique (qui peut être gardé en lieu sûr par les chefs)
- réveil (au moins pour les CP/CC)

## Notes importantes concernant les affaires à apporter :

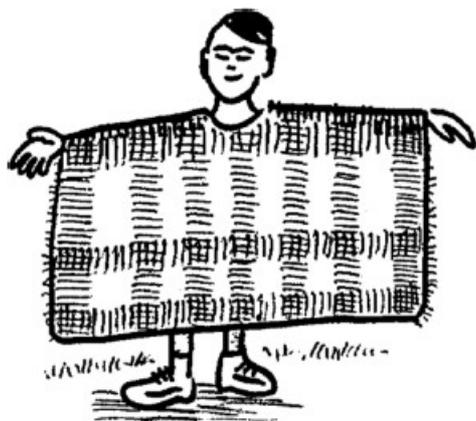
- Il serait très utile que chacun ait un petit sac à dos pour son carnet de chants, sa Bible, une gourde et sa lampe de poche. Ce sac sera à amener aux cercles du feu et aux veillées.
- Pour des questions de sécurité tous les aérosols sont interdits au camp (déodorants, produits anti moustiques, etc – la seule exception concerne des produits médicaux). Il y en a chaque année qui s'amuse à en injecter dans le feu ou d'essayer d'allumer des feux avec. C'est extrêmement dangereux ! Prend plutôt des produits sans aérosols qui ne représentent aucun risque.
- Un carnet de chant est inclus dans le prix du camp pour chacun. Si tu en as déjà un, apporte-le au camp. Il te sera fait un crédit équivalent au prix du carnet pour la boutique « sac à dos » (achat de petits fournitures scoutes).

## Marquage des affaires

Voilà quelques adresses pour acheter des étiquettes pour marquer vos affaires. Il y a des étiquettes spéciales vêtements (à repasser) ainsi que pour d'autres surfaces (les 2 sont utiles pour réellement marquer **toutes tes affaires**).

- [www.a-qui-s.fr](http://www.a-qui-s.fr)
- [www.abc-marquage.com](http://www.abc-marquage.com)
- [www.easy2name.com](http://www.easy2name.com) (en anglais)

## A propos de la « couverture de veillée »



« Qu'est-ce que c'est que cette bête ? » nous demandent les parents des nouveaux !

Vous ne la trouverez dans aucun catalogue. C'est tout simplement une bonne vieille couverture, solide, large, chaude, épaisse, que l'on a transformé en poncho en y faisant un trou pour la tête. Pour qu'elle remplisse bien son rôle protecteur elle doit recouvrir en largeur tout le corps de la personne, les deux bras étendus, et elle doit descendre jusqu'aux cuisses (pas plus sinon elles traînent par terre).

Elle sert à se rouler dedans lors de la veillée (s'il fait frais), protège du froid, de la pluie, évite de s'asseoir par terre directement, et permet de doubler le duvet dans la tente s'il le faut.

### Conseils de réalisation :

- Le trou pour la tête sera juste assez grand pour permettre le passage de celle-ci. Un ourlet sur le pourtour du trou évitera les déchirures.
- Favoriser des fibres naturelles (laine, par exemple) pour l'utiliser autour du feu avec moins de risque.
- Pour un confort maximum, vous pouvez même coudre en surépaisseur sur la moitié inférieure du pan arrière un morceau de nylon imperméable pour protéger de l'humidité lors de la station assise au sol. Ce n'est pas indispensable, mais cela peut être utile.



Ne lésinez pas sur la qualité de la couverture de veillée et ne l'oubliez pas, s'il vous plaît. C'est un accessoire utile pour le confort au camp.

## Autorisations pour vivre ce camp

Document à transmettre rempli et signé au responsable du groupe local

Prenez bien note qu'il y a une partie à remplir obligatoirement par les parents ou responsables légaux, ainsi qu'une partie à remplir obligatoirement par le jeune. La participation au camp ne peut pas être envisagée sans ces deux engagements.

### Autorisation des parents

Nom et prénom du jeune : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable légal : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_

J'autorise le jeune nommé ci-dessus à participer aux activités prévues dans ce camp de scoutisme organisé par les EEF (exploration, opération trappeur, partages autour de l'Évangile, activités sportives — *barrer éventuellement les activités non autorisées*). En cas d'urgence et sur ordre du médecin consulté, j'autorise toute intervention médicale et chirurgicale.

Recommandations particulières (activités non autorisées ou autres particularités) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Autorisation du droit à l'image

L'association des EEF utilise et diffuse des photos et vidéos dans un but de communication (site internet EEF, revues de l'association, calendriers EEF, manuels de scoutisme, brochures EEF, ainsi que toute autre publication de l'association). Cela peut se faire même avec des images de personnes qui ne sont plus actives dans l'association. Les EEF s'engagent à utiliser avec éthique et respect les photos des camps et autres activités dans le cadre du scoutisme, où des jeunes peuvent apparaître.

**Si cette utilisation d'images où votre enfant apparaît vous pose problème, merci de cocher la case suivante.**

Je n'autorise pas l'association EEF à publier des images de mon enfant.

fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

signature :

### Engagement du jeune

Comme participant au camp, j'ai bien lu et je m'engage à respecter les « Règles de vie au camp » (page 2) et les « Principes pratiques dans le camp » (page 3). Je m'engage aussi à suivre les indications des chefs et cheftaines, aussi bien du camp que dans la patrouille ou le clan. Je participerai activement et volontairement à la vie de ce camp.

Nom et prénom du jeune : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

**Signature du jeune :**

# ECLAIREURS EVANGELIQUES DE FRANCE

## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de votre enfant.  
Elle vous sera rendue à la fin du séjour

Nom de l'enfant : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Garçon :                       Fille :

Louvetoux(tes) :  Eclaireurs(ses)  Routiers

Dates et lieu du séjour : .....

.....

### Vaccinations obligatoires (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite)

Dernier rappel (se référer au carnet de santé)

Nom du vaccin ..... date : .....

Merci de joindre une photocopie des vaccinations du carnet de santé (obligatoire)

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication.

ATTENTION : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

### Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour (même pour l'allergie) ? oui  non

Si oui, préciser la raison et quel médicament (nom, dosage et posologie) : .....

.....

Prend t-il des médicaments occasionnellement (maux de tête, maux de ventre, allergie, règles, constipation ...) ? oui  non

Si oui, préciser la raison et quel médicament (nom, dosage et posologie) :

.....

.....

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).  
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Indiquer ci-après :

- Les difficultés de santé (maladies, accident, crises d'épilepsie, pipi au lit, couche la nuit, tétanie, spasmophilie, hospitalisations, opérations, rééducation, bronchite, otite ...).
- Préciser les dates et les précautions à prendre.
- Recommandations particulières (port de lentilles, lunettes, prothèses auditives ou dentaires).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si transmission d'informations médicales elles doivent être sous pli cacheté

L'enfant sait-il nager ? oui  non

Suite et signature à la page suivante

## Allergies

Fait-il des réactions allergiques ?

- oui  non  à des médicaments ? Si oui, lesquels ? .....
- oui  non  à des aliments ? Si oui, lesquels ? .....
- oui  non  fait-il des crises d'asthme ?
- oui  non  aux piqûres d'insectes ?
- oui  non  poussière, acariens, graminées (préciser) ?.....
- autre (préciser la cause de l'allergie) ?.....

Comment se manifestent ces réactions ? .....

Quel est le traitement et la conduite à tenir en cas d'allergie ou asthme ?  
(si automédication le signaler)

.....  
.....

A-t-il un traitement préventif ou de fond ? Si oui, lequel ? (Joindre l'ordonnance)

.....  
.....  
.....

## Responsable de l'enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse pendant le séjour : .....

.....

Téléphone (fixe et portable si possible) : .....

N° sécurité sociale de l'assuré(e) : 

--	--	--	--	--	--	--	--

--

Caisse de rattachement : ..... Mutuelle : .....  
(Joindre une photocopie)

**Pour les plus de 16 ans :** venir avec votre **carte vitale** (si vous en avez une)

CMU : oui  non  (Si oui joindre l'attestation)

Nom et tel. du médecin traitant : .....

Je soussigné, ..... responsable légal  
de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable  
du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation,  
intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : ..... Signature : .....

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES  
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

.....  
.....

Observations

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....